

Les indicateurs Qualiopi - sous-traitance

Numéro des indicateurs	Pas d'allègement le sous-traitant doit être en mesure de démontrer sa conformité aux exigences de cet indicateur	Uniquement à la charge du donneur d'ordres	L'organisme certificateur tient compte des missions confiées pour l'appréciation de cet indicateur Cf Contrat de sous-traitance	Cas particuliers
1		✓		
2		✓		
3		✓		
4	✓			✓ « NB : Dans le cas où le prestataire n'est pas responsable de l'analyse du besoin du bénéficiaire, il démontre qu'il en tient compte dans la conception et l'exécution de sa prestation. »
5	✓			✓ « Le prestataire démontre qu'il tient compte des objectifs définis par le donneur d'ordres. »
6	✓			
7			✓	
8	✓			
9			✓	
10	✓			
11	✓			
12	✓			
13			✓	
14	✓			CFA
15	✓			CFA
16				
17	✓			
18	✓			✓ « NB : Un prestataire indépendant peut assurer seul les différentes fonctions. »
19	✓			
20	✓			
21	✓			
22	✓			
23	✓			
24	✓			
25	✓			
26	✓			✓ Le prestataire démontre qu'il dispose d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap ou que son donneur d'ordre lui a communiqué la liste de ses partenaires mobilisables pour orienter les PSH et mettre en place des mesures spécifiques. »
27	✓			
28			✓	
29	✓			
30	✓			✓ « le prestataire recueille l'appréciation des bénéficiaires et de son donneur d'ordres sur la prestation réalisée. »
31	✓			
32	✓			